

# Les c@hiers

## du Fonds Houtman n°36

février 2025



### SOUTIEN À LA PARENTALITÉ : POUR UN ACCOMPAGNEMENT RÉFLÉCHI DES FAMILLES

Pourquoi soutenir la parentalité ? Pourquoi un référentiel ?	2
Parler un même langage	3
Une élaboration collective et participative La Convention internationale relative aux droits de l'enfant	
Un cadre, des principes et des balises	4
Des satellites	4
Un site internet	4-5
Les Débats Parentalité en Réseau	5

L'EAU À LA BOUCHE 6

### ÉDITO

**« Si la condition naturelle de l'homme n'avait pas été celle de l'altruisme et des soins mutuels, l'espèce humaine se serait inexorablement éteinte. »\***

En 2009, le Fonds Houtman signe un accord de collaboration avec l'ONE pour la réalisation d'un référentiel de soutien à la parentalité. Cette collaboration prévue au départ pour quelques années s'est finalement terminée en décembre 2023. Cela a permis au Fonds Houtman de cheminer avec l'ONE dans les diverses étapes de la conception du noyau central du référentiel et de ses satellites.

Si les termes de « parentalité » et de « soutien à la parentalité » étaient encore émergents au début des années 2000, les concepts sous-jacents ou préalables, la résilience et la bientraitance, étaient déjà travaillés depuis quelques années au sein du Fonds Houtman, grâce notamment au soutien méthodologique de grands scientifiques. Je pense particulièrement à l'aide précieuse de Boris Cyrulnik, Stanislas Tomkiewitch, Michel Manciaux, Jorge Barudy et tant d'autres...

Les écrits et l'expertise s'enrichissaient progressivement notamment à travers les subventionnements du Fond Houtman à des recherches et recherches-actions sur la résilience et la bientraitance, dans les cas spécifiques de parentalité de parents handicapés, d'annonce du handicap d'un enfant, de maltraitance ou de négligence, de parentalité adolescente, d'enfants de parents en prison, d'enfants de couples séparés, de parentalité en situation de grande pauvreté et tout récemment de la place des pères.

Mais intégrer les concepts de bientraitance, de résilience, de protection de l'enfant et de soutien à la parentalité concrètement dans le travail de terrain était nouveau et soulevait beaucoup de questions. Le terrain le décrivait et le décrit encore comme un vrai travail d'équilibriste.

En effet, bientraitance, résilience et soutien à la parentalité sont l'affaire de toute une collectivité, il n'y a pas de recettes toutes faites, uniquement des lignes directrices scientifiquement étayées et reposant aussi sur des principes éthiques clairs. Soutenir la parentalité, c'est promouvoir des pratiques professionnelles respectueuses de l'enfant et de ses parents afin de permettre à chaque enfant et à chaque parent de développer le meilleur de son être. C'est aussi œuvrer à tous niveaux à l'édification d'une société bienveillante et inclusive, offrant à chacun les facteurs de protection et les tuteurs de résilience indispensables à son épanouissement.

Il importe que le soutien à la parentalité ne soit pas confondu avec des actions thérapeutiques. Il doit rester gratuit, précoce et à disposition de tous, comme le proposent l'ONE et ses partenaires. Dans ces conditions, il peut vraiment jouer son rôle de prévention primaire en santé mentale. C'est dans ce but qu'a été réalisé ce référentiel.

Docteur Marie-Christine Mauroy, Pédiatre, Administratrice  
Générale du Fonds Houtman.

\* Frans De Waal, 2010



L'icône indique qu'un développement plus complet des articles est proposé sur le site <https://www.fonds-houtman.be/les-cahiers-du-fonds/>



## « Pour un accompagnement réfléchi des familles »

*Rédigé il y a environ quinze ans par l'ONE, l'Administration de l'Aide à la Jeunesse et l'institution du Délégué général aux droits de l'enfant – et avec le soutien du Fonds Houtman, le Référentiel de soutien à la parentalité continue d'orienter les pratiques de terrain.*

Ce document est destiné aux professionnels en contact direct ou indirect avec les familles. Il pose des balises éthiques et des repères pédagogiques afin de promouvoir des pratiques professionnelles respectueuses de l'enfant et de ses parents. Il permet également le développement d'un langage commun autour du soutien à la parentalité et favorise les pratiques de réseau. Il s'accorde avec le plan global de soutien à la parentalité mûri dès 2006 par le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles de l'époque, qui prévoyait différentes actions, dont un document qui permettrait à l'ensemble des professionnels de la Fédération de disposer de références communes et d'un outil pour partager sur ce concept de soutien la parentalité.

Pour Liliane Baudart, alors Directrice Générale de l'Aide à la Jeunesse, cette synergie s'inscrit dans une politique de prévention : agir le plus rapidement possible auprès des familles et des enfants et développer une politique de proximité. « Nous avons élaboré un référentiel qui permet de voir à quel moment travailler de manière conjointe selon le type de situation », disait-

elle lors de la parution du référentiel en 2012<sup>1</sup>. « C'est un outil destiné à l'ensemble des professionnels qui sont en contact avec les familles et les enfants, ajoutait Benoît Parmentier, Administrateur Général de l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE) au même moment. Cela vaut tant pour les enseignants que pour tout le secteur de l'action sociale et de la santé que pour le secteur culturel avec les mouvements de jeunesse, les maisons de jeunes... C'est un outil rassembleur. »

Le référentiel s'ancre aussi très clairement dans le cadre de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant. « Un des points focaux du référentiel est à mon sens de placer l'intérêt supérieur de l'enfant au cœur des préoccupations dans l'exercice de la parentalité, souligne Stephan Durviaux, Criminologue, Conseiller alors auprès du Délégué général aux droits de l'enfant (DGDE). La transversalité est essentielle et faire se rencontrer des travailleurs de l'ONE et des travailleurs de l'Aide à la jeunesse pour les amener à utiliser un langage commun et à manier des concepts et des pratiques professionnelles parfois différents avait énormément de sens. »

<sup>1</sup> Source : D. Lallemand, *Le débat en ligne directe, débat 14* : « Le référentiel de soutien à la parentalité », DGDE/RTA, mars 2013.

« Ce référentiel, c'est l'aboutissement de quelque chose, mais également un point de départ. Se dire que ce n'est pas un travail fini, que c'est un travail en construction constante, nous amène en tant que professionnels à nous remettre sans cesse en question. »

Stephan Durviaux,  
Criminologue, Conseiller auprès du Délégué général aux droits de l'enfant.

## Pourquoi soutenir la parentalité ? Pourquoi un référentiel ?

Parce qu'on sait qu'un enfant grandit bien s'il a des parents « suffisamment bons », qui lui donnent la sécurité de base nécessaire à l'élaboration d'une perception positive du monde et de lui-même. Soutenir la parentalité, c'est prendre en compte ce contexte en ayant comme préoccupation majeure le bien-être et l'intérêt supérieur de chaque enfant et en accordant une attention particulière aux premiers éducateurs que sont les parents. Pour les professionnels, il s'agit d'accompagner les parents ou la personne qui exerce une fonction parentale auprès de l'enfant dans l'exercice concret de la parentalité. En soutenant la parentalité, notre société cherche à apporter à chaque enfant les conditions de son plein épanouissement.

Le concept de soutien à la parentalité s'articule autour de deux dimensions indissociables :

- Une dimension socio-politico-économique portée par les pouvoirs publics et concrétisée par un ensemble de politiques visant à soutenir la parentalité (congés parentaux, protection maternelle et infantile, création et développement de milieux d'accueil, élaboration du code de qualité pour ces milieux d'accueil...). Cette dimension englobe cependant aussi d'autres domaines dans lesquels l'action des pouvoirs publics est aujourd'hui insuffisante, voire inexistante : pression consumériste, notamment via la publicité, manque de reconnaissance de la parentalité en matière de lutte contre le surendettement, politique de logement...
- Une dimension pratique d'accompagnement de la parentalité, qui concerne les acteurs en lien direct ou non avec les familles. Cette dimension est au cœur du référentiel.

Source : Référentiel « Pour un accompagnement réfléchi des familles »

## Parler un même langage

L'Aide à la Jeunesse et l'ONE sont des partenaires évidents, obligatoires, car leurs publics se chevauchent, se croisent. « Pour une série de problématiques, nous sommes tous deux compétents, mais chacun avec nos compétences particulières, analyse Marie Thonon, Référente en intersectorialité pour le secteur de l'Aide à la Jeunesse. Nous avons donc des protocoles de collaboration, l'un entre les SAJ/SPJ et les PEP's de l'ONE, l'autre entre les SAJ/SPJ et les équipes SOS Enfants. Ces protocoles se veulent très pragmatiques et ont pour visée d'améliorer la collaboration entre les deux secteurs, de garantir la cohérence de nos interventions. Pour cela il faut parler le même langage, mais ce n'est pas si simple ! La notion de danger ou la notion d'urgence, par exemple, sont interprétées de manière différente d'un secteur à l'autre, au sein d'un même secteur parfois... Construire ces protocoles a déjà permis de mieux se connaître et de s'accorder sur les mots. La construction du Référentiel de soutien à la parentalité a permis de développer une vision commune. Des formations locales ont ensuite été coorganisées, et ce fut de nouveau l'occasion pour nos acteurs de terrain de se rencontrer, de créer des relations interpersonnelles, chacun apprenant à comprendre la réalité de l'autre. On fantasme toujours un peu sur ce que l'autre va pouvoir faire, sur les moyens dont il dispose. Cela permet de démystifier, d'être plus objectif. »

« En tant que professionnel, on est parfois sur des rails. Or il faut être plus intensif dès le départ pour bien identifier les besoins de l'enfant, les besoins des parents, les compétences de l'enfant, les compétences du parent et construire quelque chose qui va permettre à chacun d'être à sa juste place. »

Marie Thonon,  
Référente en intersectorialité pour le  
secteur de l'Aide à la Jeunesse.

## Une élaboration collective et participative

« La parentalité, c'est un regard d'adulte sur les enfants et une volonté de les faire grandir du mieux possible compte tenu du contexte de vie et des histoires vécues. »

Myriam Sommer,  
Directrice de la Direction Recherche et  
Développement de l'ONE  
jusqu'en 2010.

De nombreux acteurs de la périnatalité, de l'enfance et de l'Aide à la Jeunesse travaillant en Fédération Wallonie-Bruxelles, qu'ils soient issus du secteur associatif ou des services publics, ont contribué à l'élaboration du référentiel. « Sa mise en place a mobilisé le secteur pendant une année, en 2008-2009, retrace Myriam Sommer, Directrice de la Direction Recherche et Développement de l'ONE jusqu'en 2010. Cinq journées d'échange d'expériences ont réuni quelque six cents professionnels, des dizaines d'initiatives ont été présentées lors de séminaires thématiques qui faisaient écho à leur pratique, avec le support d'un portefeuille préparatoire de lecture. Sociabilité, situations de vulnérabilité, attachement, développement de l'enfant... chaque atelier a ramené les idées maîtresses partagées par les participants et des messages clés. Les résultats ont ensuite été débattus lors de journées de feed-back. » Un groupe pluridisciplinaire a approfondi, enrichi, nuancé les réflexions, valeurs et questionnements émergeant de ces journées et c'est sur base de ce matériau que l'ONE, le Délégué général aux droits de l'enfant et l'Aide à la Jeunesse ont corédigé le précieux document qui aujourd'hui encore est une ressource pour le secteur.

## La Convention internationale relative aux droits de l'enfant

Cette convention repose sur quatre principes fondamentaux : la non-discrimination, la notion de l'intérêt supérieur de l'enfant, le droit à la survie et au développement et le respect des opinions de l'enfant. De nombreux articles insistent sur le rôle fondamental joué par les parents dans la mise en œuvre des droits de l'enfant et sur les obligations de l'État envers les parents :

- Art. 5. Les États doivent respecter la responsabilité, le droit et le devoir qu'ont les parents de donner à l'enfant l'orientation et les conseils appropriés à l'exercice de ses droits.
- Art. 18. La responsabilité d'élever l'enfant et d'assurer son développement incombe au premier chef aux parents. Pour garantir et promouvoir les droits énoncés dans la Convention, les États accordent l'aide appropriée aux parents dans l'exercice de la responsabilité qui leur incombe d'élever l'enfant.
- Art. 24. Les États reconnaissent le droit de l'enfant de jouir du meilleur état de santé possible et de bénéficier

de services médicaux et de rééducation. Pour assurer la réalisation intégrale de ce droit, les États doivent prendre les mesures appropriées, notamment pour faire en sorte que tous les groupes de la société, en particulier les parents et les enfants, reçoivent une information sur la santé et la nutrition de l'enfant [...] et bénéficient d'une aide leur permettant de mettre à profit cette information.

- Art. 27. Les États reconnaissent le droit de tout enfant à un niveau de vie suffisant pour permettre son développement physique, mental, spirituel, moral et social. C'est aux parents qu'incombe au premier chef la responsabilité d'assurer, dans les limites de leurs possibilités et de leurs moyens financiers, les conditions de vie nécessaires au développement de l'enfant. Les États doivent adopter les mesures appropriées pour aider ces parents à mettre en œuvre ce droit et offrent, en cas de besoin, une assistance matérielle et des programmes d'appui.



## Un cadre, des principes et des balises

Quatre grands principes traversent le référentiel : l'enfant est au cœur du soutien à la parentalité ; les parents ont des compétences ; le soutien à la parentalité s'adresse à tous les parents ; la prise en compte des contextes de vie est nécessaire.

Le document offre aussi des balises pour intervenir :

- Prendre le temps de l'analyse. Pour que le soutien à la parentalité soit adéquat, adapté et respectueux de la famille, une analyse fine des demandes et besoins tant de l'enfant que du parent est un prérequis. Ceci passe nécessairement par une écoute active des personnes, de leur vécu, de leurs attentes...
- Adopter une attitude de bientraitance à l'égard des parents. Les prendre là où ils sont dans leur contexte de vie particulier et cheminer avec eux en partageant connaissances, expériences, expertise. Une attitude bientraitante implique entre autres le non-jugement, la non-disqualification, la non-stigmatisation, la co-construction des solutions et l'alliance éducative... Pour l'ONE et l'Aide à la Jeunesse, les professionnels doivent construire leurs interventions auprès des familles autour de quatre attitudes clés : se décentrer, comprendre le système de référence de la famille, construire une relation d'alliance, négocier et mettre en œuvre un projet de changement.
- (Re)connaître les autres acteurs. Pour éviter les incohérences qui plongent les parents dans la perplexité, les déstabilisent, il est essentiel pour le professionnel de connaître les autres acteurs qui font partie du réseau de la famille afin de considérer l'enfant et ses parents dans leur globalité, et non les réduire à certains aspects de leur vie.
- Favoriser une réflexivité sur son intervention. Trouver un équilibre entre une réflexion sur soi-même, sur ses valeurs, sur ses pratiques et le rôle ou le mandat que l'on exerce. Construire une manière d'être et d'agir qui tend à mettre en concordance

ses valeurs individuelles, l'éthique de l'institution et le rôle professionnel attendu dans un contexte institutionnel donné.

- Réfléchir l'accompagnement de la parentalité. Un outil appelé « grille d'intelligibilité des actions d'accompagnement de la parentalité », dans le référentiel, permet de s'interroger sur une intervention possible à un moment donné. Cette grille peut éclairer le professionnel en l'aidant à se positionner, seul ou en concertation avec d'autres acteurs, en facilitant le dialogue entre intervenants.
- Reconnaître collectivement les professionnels dans les risques qu'ils doivent prendre. Pour mieux accompagner la parentalité, les professionnels doivent se sentir soutenus. Il convient de reconnaître et d'accepter, chez le professionnel, une indispensable prise de risque. Jusqu'où l'accepter ? Certains risques sont prévisibles et il convient d'en tenir compte. D'autres sont imprévisibles et il faut en être conscient.

## Des satellites

Le référentiel est un noyau. Il pose des bases qui s'adressent à l'ensemble des professionnels, tous secteurs confondus. Au fil du temps, des satellites sont venus le compléter et décliner les principes et les balises de ce document au regard de contextes particuliers. « Dans les milieux d'accueil par exemple, explique Geneviève Bazier, Directrice aujourd'hui de la Direction Recherche et Développement de l'ONE, ces principes et ces balises vont en effet résonner différemment. Ces professionnels ne sont pas en contact direct avec les parents, mais le soutien à la parentalité fait néanmoins partie de manière plus ou moins directe de leur mission. » De là est né le document « Le soutien à la parentalité dans les lieux d'accueil », appelé aussi « Satellite Accueil ». Un autre porte sur « L'accompagnement des familles en situation de vulnérabilités psychosociales » et un troisième, en cours de rédaction, est dédié au soutien à la parentalité en période périnatale.

**« On ne se retrouve plus avec les mêmes configurations familiales et on ne se retrouve plus non plus dans les mêmes relations interpersonnelles qu'auparavant. Aujourd'hui les parents ont beaucoup d'informations à leur portée, et souvent contradictoires, mais ils ont de moins en moins de pères. »**

Geneviève Bazier,  
Directrice de la Direction Recherche et Développement de l'ONE.

## Un site internet

L'offre aux professionnels ne serait pas complète sans une base de données dynamique et à tout moment à leur disposition : le site [www.parentalite.be](http://www.parentalite.be). Ce site est géré par la Cellule Soutien à la parentalité de l'ONE et alimenté par les partenaires qui font partie d'un Comité d'Accompagnement Stratégique (le Fonds Houtman y participe également). Leurs réunions régulières sont des moments de validation des réalisations faites et des perspectives. Ces partenaires font aussi partie d'un groupe de travail « Thématiques », mis sur pied pour nourrir le site. Nombreuses en effet sont les situations, les contextes que les familles peuvent traverser un jour ou l'autre. Aujourd'hui, le site en développe sept : isolement social, santé mentale, assuétudes, handicap, adoption, migration/immigration, maltraitance de l'enfant, en partenariat également avec les structures

concernées, comme l'AVIQ et l'Administration Générale de l'Enseignement, entre autres. En plus d'un annuaire généraliste global, le site rassemble pour chaque thématique abordée les coordonnées de services de première ligne. Aurélie Dupont, Virginie Pasqua et Eleonora Bianchi sont Gestionnaires de Projets à la Cellule Soutien à la parentalité de l'ONE. Pour elles, le site donne également des pistes de réflexion aux professionnels, une série de situations, de portes d'entrée, les ressources et les réseaux existants qui peuvent leur fournir des informations complémentaires s'ils le souhaitent. « Nous complétons les contenus rédigés avec des capsules vidéo où nous partageons des interviews de professionnels travaillant en contact plus ou moins direct avec les familles, qui exposent leur vision, leur approche, leur méthodologie, leurs outils d'accompagnement », ajoutent-elles.



## Un site internet, suite

Marie Thonon contribue à construire ce contenu. «Ce site est un canal intersectoriel particulièrement intéressant, dit-elle, car il rassemble tous les supports susceptibles d'aider nos professionnels. Quand de nouveaux agents arrivent, c'est important qu'ils puissent trouver facilement des ressources – même si tout cela est travaillé en équipe évidemment, et des formations sont prévues. On peut parfois aussi avoir besoin de prendre un peu de hauteur, de suivre une approche un peu plus théorique; pour cela, le référentiel et le site sont très pertinents. Au fil de leur pratique, les services de l'Aide à la Jeunesse utilisent régulièrement le référentiel pour ramener le cadre et resituer leurs interventions. Les services recourent également aux différents satellites en fonction de leur réalité de terrain.»

Nathalie Van Cauwenberghe, Criminologue auprès du Délégué général aux droits de l'enfant, Cellule plainte et médiation institutionnelle, représente son institution dans ce groupe de travail. «Chacun y apporte sa contribution et met en évidence des choses spécifiques à son secteur, explique-t-elle. Nous suggérons des lieux intéressants à rencontrer ou interviewer. Nous discutons longuement des contenus, car chaque membre du groupe a son propre cadre de travail et chaque membre vient avec sa logique qu'il faut mettre à l'épreuve. Nous devons arriver à un résultat commun et le mettre en parallèle avec le soutien à la parentalité. Le but est d'élargir afin de ne pas imposer de vision trop restrictive, de sorte que l'information soit ouverte et accessible à tous les professionnels. Nous

proposons une information générale et des pistes plus précises pour celles et ceux qui souhaitent aller plus loin. En matière d'Aide à la Jeunesse, les pratiques diffèrent parfois d'un arrondissement judiciaire à l'autre, même si la tendance est à leur harmonisation, un peu comme pour les équipes SOS Enfants, il y a des particularités pour chacune. Nous faisons en sorte que les professionnels reçoivent une information cohérente, peu importe d'où ils viennent. Nous essayons de la diversifier pour qu'elle soit plurielle. Finaliser la rédaction d'un texte prend beaucoup de temps, car nous voulons être fidèles, accessibles à la pluralité des intervenants et des professionnels à tous les niveaux. Nous devons aussi être précis. Par rapport à l'hébergement d'un enfant par exemple, chez le DGDE, nous parlons d'hébergement en dehors de son milieu de vie, alors que d'autres parlent d'hébergement en dehors du milieu familial. On parle aussi de placement... À un moment, il faut trancher. L'idée, c'est que cela fasse ressource pour la majorité des gens. Nous essayons aussi de nous détacher du langage institutionnel. Chacun a son jargon et c'est bien de simplifier les choses... mais en même temps il y a des termes qu'il faut pouvoir comprendre. Pour les expliciter, nous composons des glossaires.»

Le site est en constant approvisionnement. D'autres thématiques sont en préparation, outre l'hébergement temporaire en dehors de son milieu de vie : la diversité des familles et les familles d'accueil.

«Quand j'entends les témoignages de parents qui ont bénéficié de l'accompagnement de services qui font du soutien à la parentalité, je me dis qu'il faut peu de choses pour qu'ils se réapproprient leurs compétences, qu'ils les ont en eux et qu'il suffit parfois de les étayer pour qu'elles deviennent solides. Dans une société de plus en plus individualiste, ces projets ont beaucoup de sens.»

Nathalie Van Cauwenberghe,  
Criminologue auprès du Délégué général aux droits de l'enfant, Cellule plainte et médiation institutionnelle.

## Les Débats Parentalité en Réseau

Un autre espace du site [www.parentalite.be](http://www.parentalite.be) est réservé au partage d'expériences entre professionnels, dans l'idée de faire connaître les nouveautés en lien avec la parentalité. Un événement DéPaR-pour «Débats Parentalité en Réseau» – les convie chaque année depuis 2020 à une rencontre et à échanger sur une problématique en particulier. La dernière édition avait pour sujet la continuité de l'accompagnement et la prochaine portera sur l'isolement des familles : les pistes et les défis du soutien à la parentalité. Elle aura lieu le 1<sup>er</sup> avril 2025.

«Quand on est sur le terrain, quand on est face à des familles et que des familles viennent nous chercher dans qui nous sommes, dans nos représentations, etc., ce n'est pas si facile que ça. C'est le message que nous faisons passer.»

Virginie Pasqua, Aurélie Dupont et Eleonora Bianchi,  
Gestionnaires de Projets et membres de la Cellule Soutien à la parentalité de l'ONE.

### Pour en savoir plus

Le référentiel et ses satellites sont consultables et téléchargeables sur le site [www.parentalite.be](http://www.parentalite.be) ; mais aussi sur ces pages du site du Fonds : <https://www.fonds-houtman.be/thematiques/soutien-a-la-parentalite/> et <https://www.fonds-houtman.be/ressources/soutien-a-la-parentalite-outils/>

Sur les projets spécifiques «Papas», qui ont fait l'objet des Cahiers 33 : <https://www.fonds-houtman.be/thematiques/soutien-a-la-parentalite-special-papas/> et <https://www.fonds-houtman.be/les-cahiers-du-fonds/cahier-33-des-initiatives-a-destination-des-futurs-papas/>

Retrouvez aussi plus d'informations aussi sur les partenaires cités en visitant leurs sites : [www.one.be](http://www.one.be) ; [www.aidealajeunesse.cfwb.be](http://www.aidealajeunesse.cfwb.be) et [www.defenseurdesenfants.be](http://www.defenseurdesenfants.be)



## DÉBATS PARENTALITÉ EN RÉSEAU

Le prochain événement de l'équipe du site [www.parentalite.be](http://www.parentalite.be) aura lieu le **1<sup>er</sup> avril 2025** aux **Espaces Prémontrés (Liège)**, et portera sur « **L'isolement des familles : pistes et défis pour le soutien à la parentalité** ». Pour toute information ou même suggestion : écrire à [parentalite@one.be](mailto:parentalite@one.be) ; ou visiter <https://parentalite.be/echanges>.

### PRIX HERMAN HOUTMAN 2024-2025 : REMISE DES PRIX

Le Fonds Houtman célèbre 35 années d'action au bénéfice de l'enfance en difficulté en Fédération Wallonie-Bruxelles. Il récompensera à cette occasion un ou plusieurs courts-métrages, réalisés directement – avec leur smartphone – par des groupes d'enfants et/ou d'adolescents, soutenus dans le cadre de leur démarche par des acteurs de terrain. L'appel à candidatures s'est clôturé le 4 novembre 2024 et le Fonds a reçu 27 films. La sélection est en cours. Ces Prix seront remis le **23 avril 2025** lors d'une cérémonie organisée au **Théâtre du Manège, à Mons**. Pour toute information : <https://www.fonds-houtman.be/prix-herman-houtman-2024-appel-a-candidatures/>.

### AUTRES THÈMES ET PROJETS QUI SE POURSUIVENT OU SE CLÔTURENT

L'équipe ULB soutenue sous le thème « **Eco-anxiété chez les enfants et les jeunes (6-18 ans) en Fédération Wallonie-Bruxelles** » terminera sa recherche fin février 2025. Informations à suivre ici (il y a déjà, notamment, deux podcasts à écouter !) : <https://www.fonds-houtman.be/thematiques/eco-anxiete-chez-les-enfants-et-les-jeunes/>.

L'équipe ULiège en charge du thème « **Budgets collaboratifs – Le harcèlement scolaire : comparaison et évaluation de l'efficacité de méthodes d'intervention** » a également terminé la partie de la recherche soutenue par le Fonds. Une page sur la thématique a été créée sur le site du Fonds : <https://www.fonds-houtman.be/thematiques/le-harcèlement/>.

Les modules de sensibilisation « **Violences au sein du couple – Les enfants en souffrance** » se poursuivent.



## PROCHAIN COLLOQUE DU FONDS

Le prochain colloque du Fonds aura lieu le **14 novembre 2025** à la **Bourse de Namur**. Il présentera les résultats des **8 projets** soutenus sous le thème « **Enfants, jeunes et résilience** ». Le « save the date » arrive bientôt.

**DE NOUVEAUX THÈMES ET APPELS À PROJETS SONT EN PRÉPARATION AU FONDS.**

**Contact général pour toute information et/ou concernant l'ensemble des travaux soutenus par le Fonds :**  
**02/543.11.71 ou [info@fondshoutman.be](mailto:info@fondshoutman.be).**  
**Site web : [www.fonds-houtman.be](http://www.fonds-houtman.be).**



**Éditeur responsable:** MC Mauroy,  
Chaussée de Charleroi 123  
B-1060 Bruxelles  
+32 (0) 2 543 11 71  
[info@fondshoutman.be](mailto:info@fondshoutman.be)  
[www.fonds-houtman.be](http://www.fonds-houtman.be)

**Coordination:**  
WAW We All Win srl  
Jean-Willy Lardinois  
+32 (0) 477 74 15 25  
[direction@wawmagazine.be](mailto:direction@wawmagazine.be)

**Rédaction:**  
Pascale Meunier

**Mise en page:**  
Triographic

